



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question orale n° 18

Texte de la question

M. José Rossi rappelle à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qu'à la suite d'une indiscretion publiée par une lettre confidentielle, à la fin du mois d'août, l'opinion publique a eu connaissance d'extraits d'un rapport rédigé par M. Cailleteau, inspecteur général des finances, destiné au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et relatif à « la situation de la Corse ». Quelques jours après, c'est l'intégralité du rapport qui a été livrée au Journal de la Corse. Ce document apparaît comme une charge en règle contre la société corse et ses mécanismes de fonctionnement. Certains y liront une analyse objective par certains aspects. D'autres y verront une caricature. Il souhaiterait savoir qui a commandé ce rapport, dans quelles conditions un document confidentiel destiné au ministre a-t-il été mis sur la place publique et quelle est surtout la suite que le Gouvernement entend lui donner. La réponse n'est sans doute pas simple dans la mesure où des considérations générales sur le problème corse et sur la crise que subit cette île depuis plus de vingt ans se mélangent à des informations techniques et financières qui mettent gravement en cause le bon fonctionnement des services de l'Etat. Il apparaît néanmoins souhaitable, à un moment où la Corse connaît un apaisement de la violence et commence à reprendre espoir, que l'on ne fasse pas peser sur la communauté corse un sentiment d'ostracisme qui pourrait l'éloigner de la communauté nationale. Bien au contraire, la République doit faire la démonstration que l'Etat de droit s'applique à tout le territoire national, en constatant que, quand ce n'est pas le cas, le Gouvernement en est le premier responsable.

Texte de la réponse

M. le président. M. José Rossi a présenté une question, n° 18, ainsi rédigée:

«M. José Rossi rappelle à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qu'à la suite d'une indiscretion publiée par une lettre confidentielle à la fin du mois d'août l'opinion publique a eu connaissance d'extraits d'un rapport rédigé par M. Cailleteau, inspecteur général des finances, destiné au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et relatif à la situation de la Corse. Quelques jours après, c'est l'intégralité du rapport qui a été livrée au Journal de la Corse. Ce document apparaît comme une charge en règle contre la société corse et ses mécanismes de fonctionnement. Certains y liront une analyse objective par certains aspects. D'autres y verront une caricature. Il souhaiterait savoir qui a commandé ce rapport, dans quelles conditions un document confidentiel destiné au ministre a-t-il été mis sur la place publique et quelle est surtout la suite que le Gouvernement entend lui donner. La réponse n'est sans doute pas simple dans la mesure où des considérations générales sur le problème corse et sur la crise que subit cette île depuis plus de vingt ans se mélangent à des informations techniques et financières qui mettent gravement en cause le bon fonctionnement des services de l'Etat. Il apparaît néanmoins souhaitable, à un moment où la Corse connaît un apaisement de la violence et commence à reprendre espoir, que l'on ne fasse pas peser sur la communauté corse un sentiment d'ostracisme qui pourrait l'éloigner de la communauté nationale. Bien au contraire, la République doit faire la démonstration que l'Etat de droit s'applique à tout le territoire national en constatant que, quand ce n'est pas le cas, le Gouvernement en est le premier responsable.»

La parole est à M. José Rossi, pour exposer sa question.

M. José Rossi. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, comme vous le savez - et nous le déplorons tous - la Corse subit depuis de très longues années - plus d'une vingtaine - une dérive qui a conduit beaucoup de Français à s'interroger sur son appartenance pleine et entière à la République. Tout au long de cette période, elle a été victime d'une violence qui ne s'est pas démentie. L'Etat n'a pas été en mesure de garantir la sécurité et la justice, ni même de remettre cette île, qui se trouvait dans un état relatif de sous-développement, sur la voie du progrès et du développement.

Nous avons le sentiment, depuis une petite année, précisément parce que les problèmes de sécurité et de justice commençaient à s'atténuer, que les choses allaient mieux. La saison touristique, d'ailleurs, a été marquée de manière visible par une reprise que nous ne demandons qu'à voir se confirmer dans les années à venir. Bref, la Corse essayait de retrouver son équilibre, à la satisfaction de tous.

Mais, à la fin du mois d'août, La Lettre de l'Expansion a publié des extraits d'un rapport de l'inspection générale des finances, rédigé par M. Cailleteau. Il s'agissait en réalité d'une note confidentielle adressée à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qui, à la suite d'indiscrétion, a été portée à la connaissance de tous. Elle a même été publiée dans son intégralité par la presse locale.

Le rapport de M. Cailleteau révèle incontestablement un malaise profond de la société corse et les nombreux dysfonctionnements de l'Etat. Mais en même temps il trace un portrait parfaitement caricatural de la société corse. Est-ce bien le moment, alors que l'opinion publique nationale adopte, à l'égard de la Corse, une attitude de réserve, voire d'ostracisme ? Que n'ai-je entendu dans les couloirs de cette assemblée, lorsque l'Etat faisait jouer la solidarité nationale à l'égard de la Corse ! Nombre de mes collègues, qu'ils soient de droite ou de gauche, me demandaient si les Corses allaient néanmoins continuer à se conduire comme ils le faisaient. En fait, selon eux, les Corses devraient se sentir coupables, alors que c'est l'Etat qui a été dans l'incapacité d'assumer les missions qui sont les siennes et de faire en sorte que l'Etat de droit règne dans cette île.

Au-delà de cet épisode du rapport Cailleteau qui traduit un peu le sentiment des responsables nationaux, je voudrais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si une fuite a été organisée. Je ne le pense pas, mais j'aimerais que vous me le confirmiez. Comment une note confidentielle a-t-elle pu être diffusée ? Mais au-delà - tant mieux, au fond, si elle a été publiée - il reste à savoir quel est le jugement de fond sur la situation en Corse. De quelle manière le Gouvernement compte-t-il sortir cette île de l'état dans laquelle elle se trouve ? Comment l'Etat, dont c'est la mission et la responsabilité première, entend-il assurer l'Etat de droit ?

Nous souhaiterions des actes, des résultats. Nous préférerions constater que l'Etat de droit est installé dans cette île, plutôt qu'entendre une dénonciation permanente qui fait courir le risque d'entraîner la Corse vers une démarche très autonome qui pourrait la mettre à l'écart de la communauté nationale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas une attitude critique que j'adopte à l'égard du Gouvernement, c'est une angoisse que j'exprime. Je souhaiterais que le Gouvernement nous indique quelle est sa politique à l'égard de la Corse. Au moins, aujourd'hui, pourrait-il en donner quelques lignes.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je vous remercie de votre question qui nous permet de bien mettre les points sur les i quant à l'attitude du Gouvernement à l'égard de la Corse.

Le rapport de l'inspection générale des finances qui a été publié dans la presse est une note interne à ce service établie par le responsable de la division territoriale de l'inspection générale des finances, à sa seule initiative, dans le cadre de sa mission générale et permanente de suivi et d'information.

Cette précision me permet de souligner avec force qu'il ne s'agit pas d'une commande du Gouvernement, car elle ne repose pas sur la procédure contradictoire qui aurait permis de recueillir l'ensemble des avis et expertises. Vous connaissez la démarche qui, en pareil cas, est habituellement utilisée. Cette note interne exprime simplement l'analyse personnelle de son auteur qui a participé à la mission d'information de l'inspection générale des finances. Elle ne veut en aucun cas stigmatiser la situation de la Corse aux yeux du Gouvernement et encore moins amener ce dernier à faire preuve d'«ostracisme» - vous avez employé là un mot très fort - à l'égard de la Corse, tant dans sa pensée que dans son action.

La situation décrite dans la note est en effet préoccupante - vous l'avez souligné fort justement. Mais cette note est fondée sur des chiffres relativement anciens puisqu'ils datent de 1995. Or l'année 1995 a été marquée en Corse, hélas ! par de nombreuses grèves et par de nombreux attentats, notamment - hélas là encore ! - contre les locaux des services financiers de l'Etat.

Des progrès sensibles ont été réalisés en 1996. Par exemple, la note de l'inspection générale des finances indique qu'en matière de TVA le pourcentage de retardataires de plus de six mois est de 40 %. Or ce taux, qui

était celui de 1994-1995, a été, dès 1996, ramené à 21 % en Haute-Corse et à 11,2 % en Corse-du-Sud, et devrait être encore réduit en 1997.

Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie n'ont donc pas démérité, je tiens à le dire à tous les fonctionnaires qui le composent. Ils font preuve, dans un contexte très difficile mettant en cause souvent leur propre sécurité, d'un réel courage et d'une grande abnégation et le Gouvernement tient à les remercier publiquement.

Je tiens également à préciser qu'il faut se garder de généraliser. Il y a en Corse, et vous venez de le dire à juste titre, une très large majorité de contribuables honnêtes. Par exemple, les rendements de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune sont corrects. Mais il est vrai qu'il y a aussi des fraudeurs et des mauvais payeurs, comme dans tous les départements, et je puis vous assurer qu'il n'est pas question de laisser s'instaurer en Corse un état de non-droit fiscal. La loi fiscale doit s'appliquer dans tous les départements, sur l'ensemble du territoire national. C'est le principe fondamental de l'égalité devant l'impôt que tous les députés défendent ici, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

Le Gouvernement est donc déterminé à lutter contre la fraude et les mauvais contribuables dans tous les départements, en Corse comme ailleurs.

Pour ce qui concerne les deux départements de Corse, M. Dominique Strauss-Kahn et M. Christian Sautter ont déjà mis en place un plan d'action qui a été élaboré après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des directeurs des services financiers qui exercent leur mission en Corse. Il s'agit de mesures précises, concrètes, assorties d'un calendrier et d'objectifs quantifiés.

Mes collègues chargés de l'intérieur et de la justice sont étroitement associés à la mise en oeuvre de ce plan. Mais vous comprendrez que je ne puisse pas, pour des raisons évidentes d'efficacité, vous fournir le détail des mesures qui ont été arrêtées.

Au total, monsieur le député, je peux vous assurer que le Gouvernement fera son devoir avec une grande détermination. Il s'engage devant l'Assemblée nationale à fournir, le moment venu, les résultats de cette action ferme et décidée.

M. le président. La parole est à M. José Rossi.

M. José Rossi. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ces propos forts et clairs et je souscris bien volontiers aux orientations que vous nous proposez. Il nous restera ensemble à vérifier les résultats. Nous savons bien les uns et les autres qu'après vingt années de dérive, nous ne reconstruirons pas la Corse en quelques mois. Nous serons donc patients, mais il faut certainement une détermination très forte et une continuité dans l'action très nette pour arriver à remettre l'île sur la voie du développement.

Enfin, permettez-moi de revenir une dernière fois sur le rapport de M. Cailleteau dont vous avez bien précisé qu'il exprimait une analyse personnelle de son auteur. Sa conclusion mérite, en effet, d'être citée :

«La plupart des insulaires se trouvent bien de cette situation. Certes, d'aucuns en profitent beaucoup plus que d'autres: les élus, qui y gagnent du pouvoir à travers la distribution de nombreuses faveurs; les socioprofessionnels, et d'abord les plus importants d'entre eux, qui compensent l'atonie de l'économie qu'entretient ce système par la réduction massive de ces charges. Mais chacun y trouve son petit bonheur.»

Je trouve ces propos très pénalisants et je me réjouis, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez évoqué la condamnation absolue de toute forme d'ostracisme à l'égard de la Corse, car nous sommes membres à part entière de la République et entendons bien le rester.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, le Gouvernement ne se reconnaît naturellement ni dans les termes ni dans la philosophie de la conclusion de ce rapport telle que vous venez d'en donner lecture. Je crois l'avoir démontré et je rejoins totalement les propos que vous venez de tenir avec force. Les contribuables corses sont des contribuables français comme tous les autres et la Corse, composée de deux départements, est, à l'égal des autres départements français, soumise à la loi de la République.

Données clés

Auteur : [M. José Rossi](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 18

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er octobre 1997, page 3558

Réponse publiée le : 8 octobre 1997, page 3649

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er octobre 1997